



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed



DOSSIER DE PRESSE

Réunion de l'Assemblée départementale

Séance plénière du 17 octobre 2011

Décision modificative n°2 (DM2) du budget 2011

Quimper, lundi 17 octobre 2011, à partir de 10h

Sommaire

16 rapports sont soumis au vote de l'Assemblée départementale

LES PRINCIPAUX RAPPORTS DE LA SEANCE PLENIERE

- **Présentation de la décision modificative n° 2 (DM2)**
 - 1 - Le contexte de cette DM2**
 - 2 - Section de fonctionnement**
 - 3 - Section d'investissement**
 - 4 - Conséquence : diminution de l'emprunt**
- **Réforme de la Politique Commune des pêches (PCP) : un projet inquiétant pour la filière pêche**
- **Suppression de la taxe départementale d'espaces naturels sensibles et mise en place de la taxe d'aménagement**
- **9 426 000 € de dotations de fonctionnement pour les collèges publics et privés**
- **Bilan d'activité des délégations de services publics des dessertes maritimes et aériennes des îles**
- **Etat des lieux de l'habitat en Finistère**
- **Avenant au contrat local d'engagement avec l'ANAH pour la rénovation thermique des logements**

LES AUTRES RAPPORTS EN BREF...



LES PRINCIPAUX RAPPORTS DE LA SEANCE PLENIERE

Présentation de la décision modificative n° 2 (DM2)

Après avoir voté en janvier son budget primitif pour l'année 2011, le Conseil général adopte en général deux décisions budgétaires modificatives pour prendre en compte les ajustements nécessaires en cours d'année.

1 - Le contexte de cette DM2

Cette année, le projet de DM2 concerne 11,04 M€ et porte ainsi le montant du budget juste au dessus de la barre symbolique **du milliard d'euros**.

Elle s'inscrit dans un **contexte toujours pressant d'incertitude qui caractérise les finances des collectivités** depuis la réforme de la fiscalité locale de 2009.

Les prévisions de recettes sont de plus en plus difficiles et hasardeuses et même les services fiscaux de l'Etat sont en incapacité de fournir des éléments fiables avant l'automne pour l'année en cours.

La situation est donc la suivante : le Conseil général doit voter en début d'année un budget dont une des composantes importantes – les recettes fiscales – ne sont connues qu'à l'automne, soit 8 à 10 mois plus tard.

A retenir:

- Le contexte incertain des finances locales
- Après prise en compte de cette décision modificative n°2, **le budget 2011 du Conseil général s'élève à**

1 000 087 890 €

soit une barre symbolique encore jamais atteinte dans notre Département.



DM2- suite

2 - Section de fonctionnement

Concernant la section de fonctionnement, l'Assemblée départementale décide d'abonder les **recettes de 6,54 M€** et **les dépenses de 1,10 M€**

2.1 - Les recettes nouvelles concernent principalement :

- l'indemnisation accordée par la cour d'appel de Paris suite au procès de l'Erika, en compensation du préjudice écologique subi par le Finistère : **+ 2,25 M€**;
- des ajustements de recettes de fiscalité directe, conséquence directe du contexte de réforme de la fiscalité locale présentée en introduction : **+ 1,40 M€**;
- des ajustements sur les recettes des politiques « personnes âgées » et « personnes handicapées » : **+ 1,85 M€** Ces recettes supplémentaires ont été encaissées suite, notamment, au renforcement des contrôles d'effectivité des prestations (APA).

2.2 - En dépenses, il est proposé :

- d'autoriser des dépenses nouvelles à hauteur de 3,16 M€ dont 2,3 M€ pour les transports collectifs (réajustement lié entre autres aux modalités de paiement des nouvelles délégations de service public et à la hausse des carburants) : **+ 3,16 M€**
- de diminuer certains crédits à hauteur de 1,88 M€ dans des chapitres où les estimations de dépenses ont été revenu en baisse : **- 1,88 M€**
- de procéder à un redéploiement budgétaire équivalent entre les politiques « personnes âgées » (- 6,13 M€) et les politiques « personnes handicapées » (+ 6,13 M€). En effet, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile décroît en moyenne de 55 personnes par mois, alors qu'il était envisagé une stagnation du nombre de personnes concernées. En revanche, l'évolution du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (+ 22 personnes par mois) est plus rapide que celle prévue lors de l'élaboration du budget primitif 2011 (+ 15 personnes par mois).



DM2- suite

3 - Section d'investissement

Concernant la section d'investissement, et abstraction faite d'une écriture équilibrée en dépenses et recettes* pour un montant de 15 M€, le projet de décision modificative comprend une réduction des recettes de 0,66M€ et une diminution des dépenses de 5M€.

3.1 - Les recettes

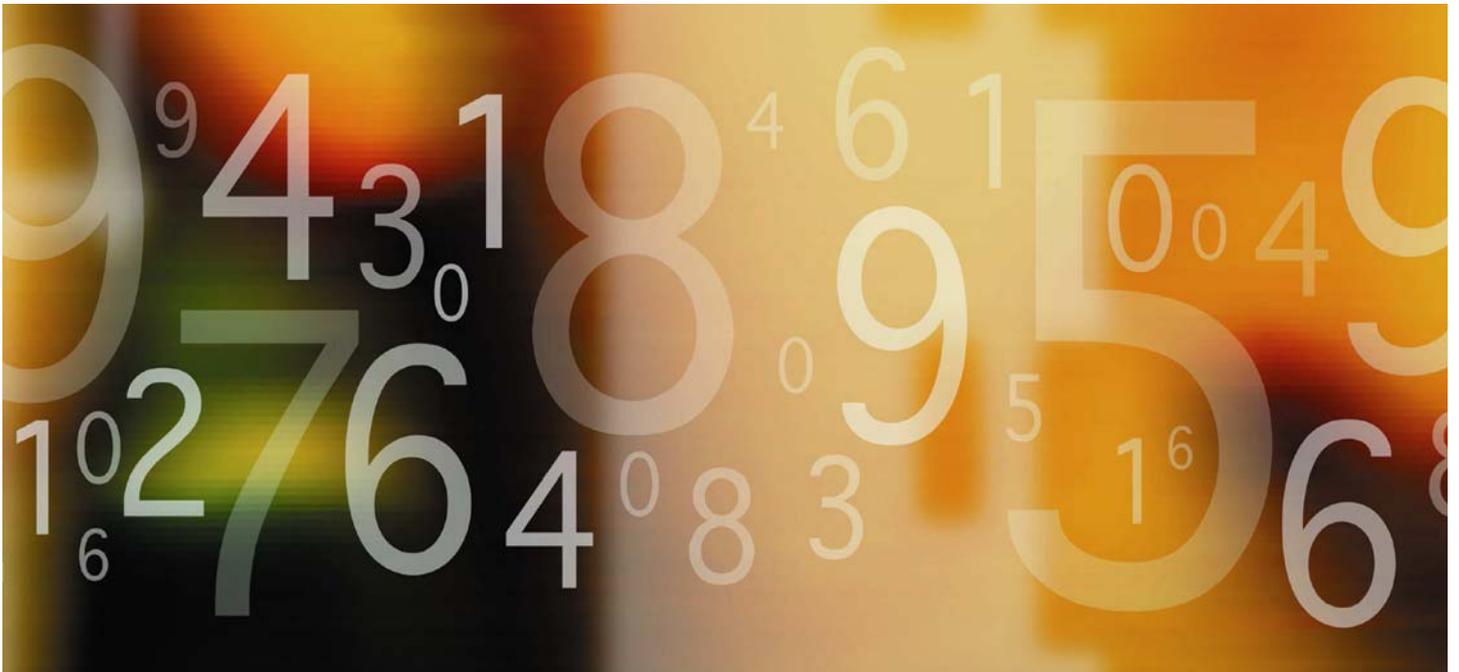
S'agissant des recettes, l'essentiel à retenir est une proposition de lissage sur l'exercice suivant d'un montant de **1 M€** pour des fonds de concours qui ne pourront être encaissés cette année compte tenu du retard dans le déroulement des travaux (travaux de dragage au port du Moros à Concarneau, fonds départemental de maîtrise des déchets...).

3.2 - Les dépenses

Côté dépenses, il est proposé notamment d'ajuster le montant des crédits de paiement avec le calendrier de réalisation des opérations :

- **9,78 M€** de dépenses prévues en 2011 reportées sur des exercices ultérieurs correspondant à des travaux non encore aboutis dans les collèges, les bâtiments et ports départementaux, les sites culturels ... ;
- **4,88 M€** de dépenses prévues ultérieurement mais intégrées *in fine* au budget 2011 pour permettre le règlement dès à présent de subventions allouées notamment pour le réaménagement de l'échangeur de Loperhet, des projets d'équipements sportifs communaux et des projets portés par des entreprises ;
- **1,10 M€** de crédits nouveaux permettant de mettre en œuvre des décisions prises notamment en commission permanente (premier acompte de 106 000 € pour financer le projet de bâtiment de SATO relai à Brest, actualisation finale des indices de prix du Fromveur II à hauteur de 733 000 €..)

* L'emprunt OCLT (ouverture de crédits à long terme) peut s'assimiler à une ligne de trésorerie qui permet une gestion active de nos recettes, au jour le jour. Toutefois, à la différence d'une ligne de trésorerie, il doit être inscrit en dépenses et en recettes au budget.



DM2- suite

4 - Conséquence : la diminution de l'emprunt

Les sections de fonctionnement et d'investissement dégagent donc un **solde positif de 9,83 M€**

L'Assemblée départementale a décidé d'utiliser cet excédent pour réduire du même montant le produit d'emprunt voté au budget primitif 2011.

L'emprunt passe donc de 40 M€ d'emprunt prévisionnel à 30,17 M€

Le **Conseil général confirme donc la qualité de sa gestion budgétaire**. L'endettement devrait être stable en fin d'année ce qui laisse conserver des marges de manœuvre pour permettre de poursuivre nos investissements en faveur du Finistère et des Finistériens.

Pour autant, il est indispensable de rester vigilants quant aux perspectives dans les prochaines années.

En effet, nul ne peut précisément évaluer quelle sera l'évolution des recettes fiscales d'une part, ainsi que l'évolution des dépenses notamment dans le domaine de la dépendance (personnes âgées et personnes handicapées) qui mobilisent une part importante du budget (un tiers des dépenses de fonctionnement).

Ce qu'il faut retenir de la DM2:

- Pour la 1ère fois le budget du Conseil général dépasse la barre symbolique d'

1 milliard d'€

- Diminution de l'emprunt de 40 M€ à 30,17 M€
- Confirmation de la bonne gestion financière du Conseil général



Réforme de la Politique Commune des pêches (PCP) : un projet inquiétant pour la filière pêche

Au vu des enjeux territoriaux, économiques et sociaux particulièrement importants que revêt la filière pêche dans notre département, le Conseil général du Finistère a souhaité prendre position sur les propositions de la Commission européenne qui ont été transmises au Parlement européen et au Conseil des Ministres le 13 juillet 2011.

La position du Conseil général du Finistère

La position du Conseil général du Finistère repose sur :

- **la contribution au livre vert** adoptée à l'unanimité en séance plénière le 10 décembre 2009
- la signature, début 2009, du **Pacte territorial pour une pêche durable en Cornouaille** qui s'étend sur la période 2009-2012.
- **la concertation** entreprise avec la Région Bretagne, le Comité régional des pêches et l'Association des Régions de France.

Si le Conseil général est d'accord pour promouvoir une pêche durable et responsable, **il dénonce toutefois :**

- l'objectif d'atteindre **dès 2015 le rendement maximum durable (RMD)** appliqué aux ressources en poissons,
- **le principe du « zéro rejet »** en mer de poissons,
- l'introduction généralisée de **quotas individuels transférables (QIT)**,
- **l'absence envisagée de soutien public à la construction de bateaux et à la modernisation** de la flotte,
- **l'absence de proposition pour une gouvernance durable** qui implique les collectivités territoriales ainsi que les comités consultatifs régionaux, et s'inquiète de ce que sera le **futur instrument financier (FEP)** qui vient en particulier accompagner les restructurations portuaires.

Le Conseil général estime, de façon générale, que la réforme de la politique commune de la pêche ne peut se faire sans la prise en compte des enjeux territoriaux, sociaux et économiques. Le Conseil général du Finistère invite le Parlement européen et le Conseil des Ministres à remettre profondément en question les propositions de la Commission européenne pour apporter de la cohérence et sauvegarder l'avenir de la filière pêche sur laquelle repose une part essentielle de l'économie départementale.

[Pour aller plus loin sur le même sujet :](#)

Une visite thématique du Président sur le thème de la pêche est prévue le 8 novembre prochain



Suppression de la taxe départementale d'espaces naturels sensibles et mise en place de la taxe d'aménagement

Des modifications imposées par la loi de finances 2010

En adoptant la loi de finances rectificative pour 2010, le Parlement a modifié en profondeur la fiscalité de l'urbanisme.

Dans le cadre de ce nouveau dispositif qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} mars 2012, les 8 taxes d'urbanisme (dont la taxe départementale pour les espaces naturels sensibles (TDENS)) sont supprimées et remplacées par 2 nouvelles taxes : le versement pour sous-densité et la taxe d'aménagement.

Les décisions de l'Assemblée départementale

Comme hier la TDENS, la nouvelle taxe d'aménagement permettra de financer la politique des espaces naturels et sensibles. Le taux de la taxe passe de 1% à 1,5%.

L'Assemblée départementale a également décidé d'affecter une partie des recettes à l'étude de faisabilité puis éventuellement à la mise en place d'un Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), comme il en existe dans la presque totalité des départements.

Cette taxe, conformément à la loi, s'appliquera aux 283 communes du Finistère et non plus aux seules 125 communes littorales. Sont exonérés du dispositif les logements sociaux bénéficiant du taux réduit de TVA ainsi que les immeubles classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

Acteur majeur de la protection de la biodiversité et de la préservation du patrimoine naturel finistérien, **le Conseil général dispose ainsi d'un outil renforcé pour poursuivre une politique ambitieuse en matière de protection et de mise en valeur des espaces naturels sensibles et d'un levier d'action supplémentaire pour promouvoir une culture commune de développement durable à l'échelle départementale en matière d'architecture et d'urbanisme.**

A retenir :

Le Conseil général possède **3500 hectares** d'espaces naturels sensibles
Soit l'équivalent de **1% du territoire finistérien**

20% des côtes finistériennes sont classées espaces naturels sensibles et appartiennent au Conseil général

La plupart de ces espaces naturels sensibles sont ouverts au public



9 426 000 € de dotations de fonctionnement pour les collèges publics et privés

La dotation de fonctionnement des collèges est la principale ressource des établissements scolaires. Elle permet de financer leurs projets en toute autonomie.

A quoi servent ces dotations ?

Elles servent à couvrir les dépenses :

- de viabilisation (eau, gaz, électricité),
- d'entretien des locaux d'accueil des élèves (calculées selon les effectifs)
- d'équipement en matériel (informatique par exemple)
- de déplacements pédagogiques...

Les dotations aux 63 collèges publics

Les établissements publics finistériens accueillent **25 298 élèves** à la rentrée de septembre 2011, **en hausse de 367 élèves** par rapport à la rentrée dernière. Les crédits affectés en 2011 au fonctionnement des collèges publics seront reconduits pour l'année à venir.

L'Assemblée départementale réserve une enveloppe de **5 443 000 €** pour le fonctionnement des collèges publics en 2012.

Les dotations aux 49 collèges privés

Les collèges privés accueillent cette année **18 364 élèves**, en **hausse de 508 élèves** sur l'ensemble du département par rapport à l'année dernière.

L'Assemblée départementale leur attribue pour le fonctionnement **3 983 000 €**

Le forfait d'externat pour les collèges privés

Le Conseil général attribue depuis 2007 un forfait d'externat destiné à compenser la rémunération des personnels non enseignants suite aux lois de décentralisation. Pour compenser partiellement le forfait d'externat, l'Etat a versé en 2010 au Conseil général 3,9M€.

Au vu de la **hausse importante des effectifs** pour cette année scolaire, le Conseil général a choisi d'augmenter cette enveloppe à hauteur de **4 235 000 €**.

A retenir :

Le Conseil général attribue au total **9,5 M€** aux collèges pour leur fonctionnement

Pour aller plus loin sur le même sujet :

Le Conseil général invite tous les ans les principaux des 63 collèges publics du département à une journée d'informations et d'échanges.

Cette année, la journée des principaux de collège aura lieu le **18 octobre prochain**.

Axe fort de l'édition 2011 : les agents techniques départementaux au sein des collèges



Bilan d'activité des délégations de services publics des dessertes maritimes et aériennes des îles

Des délégations de service public:

La Compagnie Penn-ar-bed

SAS Finist'Air

Depuis le 1er janvier 2009, les dessertes maritimes des îles sont exploitées en délégation de service public (DSP) pour une durée de 7 ans.

Le délégataire perçoit une contribution forfaitaire qui a été déterminée, au moment de la négociation du contrat de DSP, fonction des recettes et charges d'exploitation prévisionnelles.

La SARL transport de fret

La SARL transport de fret gère le transport de fret entre Roscoff et l'île de Batz.

L'activité en 2010 est relativement stable par rapport 2009, avec une augmentation de 1,4 % des marchandises transportées soit 12 264 tonnes pour 321 rotations.

La contribution du Conseil s'élève à **404 326 €**

La Compagnie Penn-ar-bed assure la desserte des îles de Molène, Ouessant et Sein.

Suite à des conditions météorologiques médiocres en juillet et en août ainsi qu'à la fin de l'accord avec la Finist'air pour la desserte à partir du port de Lanildut, la fréquentation passagers est en baisse en 2010 (344 640 passagers) par rapport 2009 (361 721), les recettes ont diminué de 10,4% : 2 901 472 €

Par contre, le trafic marchandises a augmenté de 3,9% pour atteindre 11 394 tonnes.

La contribution du Conseil général du Finistère s'élève à :

3 136 082 €

Afin d'assurer la desserte aérienne de l'île d'Ouessant, un contrat de DSP a été conclu entre l'Etat, le Conseil général et la SAS Finist'Air pour une durée de 3 ans qui court jusqu'au 31 mars 2012.

Entre le 1er avril 2010 et le 31 mars 2011, le nombre de rotations a baissé de 4,8% par rapport à l'année précédente à la même période, le nombre de passagers a quant à lui baissé de 2,1%.

Le tonnage de fret a légèrement baissé lui aussi.

Comme prévu dans le contrat, l'apport financier de l'Etat se fait à hauteur de 101074 € et à hauteur de **521 202 €** pour l'apport financier du Conseil général,

Pour aller plus loin sur le même sujet :

Le Conseil général a investi **12,9 Millions d'euros** pour la construction d'un nouveau bateau qui, dès janvier prochain, assurera la continuité territoriale entre les îles et le continent pour les années à venir.

L'inauguration de ce nouveau navire, appelé le FROMVEUR II, est prévue le samedi 10 décembre à Brest



Etat des lieux de l'habitat en Finistère

Afin de définir les priorités départementales en terme d'habitat, un état des lieux a été réalisé en 2011 par les services du Conseil général et celui-ci fait ressortir 7 thématiques essentielles en Finistère :

1- Un habitat finistérien marqué par l'accès à la propriété

En terme d'accès à la propriété le département se hisse au 4^{ème} rang national avec un taux de 69,4% de propriétaires soit 3,1 point de plus qu'en région et 12 points de plus qu'au niveau national.

2- La contribution de l'habitat à l'attractivité des territoires finistériens

L'attractivité des territoires finistériens pour l'accueil des ménages est liée à leur proximité à la fois avec les pôles d'emploi, les principales voies de communication et le littoral.

Les territoires périurbains du pourtour immédiat de Brest et Quimper sont donc les zones les plus attractives du Finistère. Ces territoires périurbains bénéficient d'une démographie dynamique grâce à l'arrivée de familles plutôt jeunes contrairement aux pôles urbains.

3 - L'emprise foncière de l'habitat

En Finistère, la réalisation de logements individuels en secteur diffus entre 1987 et 2007 est à l'origine de 64 % du foncier consommé pour seulement 29% de la production de logements.

Cette artificialisation se fait aux dépens des zones agricoles dont la surface recule de 35 000 hectares sur cette période. A noter que le bord de mer attire avec une densité plus forte de population sur les communes littorales.

4 - L'étalement et la dispersion de l'habitat

Entre 1985 et 2004, les surfaces artificialisées ont quasiment doublées pour une croissance de population de 10%.

Ce phénomène comporte à la fois des incidences environnementales (énergies fossiles, surconsommation des espaces et ressources...) et sociales (augmentation des coûts pour les ménages, politiques publiques de déplacement...)

5 - La consommation énergétique de l'habitat

La consommation d'énergie dans les habitations représente 25 % des émissions de gaz à effet de serre et l'enjeu de réductions de ces consommations d'énergie repose en majeure partie sur la rénovation des bâtiments existants.

En Finistère, le parc est constitué aux ¾ de maisons et la rénovation de ces habitations individuelles constitue le défi des prochaines années.

6 - Les finistériens et leur logement

La population âgée finistérienne vit principalement dans des logements de grande taille alors que les jeunes de 20-24 ans sont locataires de petits logements, souvent situés en milieu urbain.

Il est entendu que le logement occupe une part importante dans le budget des ménages.

S'agissant du secteur locatif social, il est en net développement avec cependant une tension observée dans les parcs immobiliers de Brest Métropole Océane et Quimper Communauté.



Etat des lieux de l'habitat en Finistère - suite

7 - Les besoins en logement des Finistériens

Les prix à la hausse du marché de l'immobilier relevés sur la dernière décennie instaurent un marché de plus en plus tendu.

Cette problématique soulève des inégalités territoriales d'accès à la propriété, notamment pour les plus modestes, dans un département où l'achat d'une maison est l'un des projets majeurs.

Par ailleurs, l'obligation de s'éloigner des pôles urbains engendre des dépenses supplémentaires.

Le développement d'une offre en logements adaptés aux besoins observés associé à une répartition territoriale équilibrée sera déterminant pour définir l'habitat de demain et ses enjeux de mixité et de cohésion sociale des populations.

Dans le cadre du projet stratégique 2010-2014, le logement constitue un enjeu prioritaire et essentiel de l'action du Conseil général qui va se traduire en 2012 par des évolutions dans les politiques départementales

De nouvelles priorités :

Ces évolutions de politiques vont se traduire notamment dans les thématiques suivantes :

- le logement des plus défavorisés
- les économies d'énergie dans l'habitat ancien
- le logement des jeunes

Des projets:

Par ailleurs, des réflexions vont également être menées en 2012 concernant :

- l'habitat des personnes âgées
- l'accroissement de la population et l'étalement urbain

A retenir :

Des évolutions de politiques vont se traduire dans les thématiques suivantes :

- le logement des plus défavorisés
- les économies d'énergie dans l'habitat ancien
- le logement des jeunes

Des réflexions vont également être menées en 2012 concernant :

- l'habitat des personnes âgées
- l'accroissement de la population et l'étalement urbain



Avenant au contrat local d'engagement (CLE) avec l'ANAH, pour la rénovation thermique des logements

Afin d'améliorer l'habitat privé dans le département du Finistère, la convention de délégation des aides à la pierre contractualisée entre le Conseil général du Finistère, l'Etat et l'ANAH, affiche un objectif de 1 000 logements à réaliser en 2011 et un montant de crédits de 2 729 350 €.

Parmi les 1 000 logements à réaliser, figure un objectif intermédiaire de 887 logements de propriétaires occupants à améliorer au titre de la lutte contre la précarité énergétique ou de l'aide à l'autonomie. A ce jour, un premier crédit de 1 005 385 € a été mis à la disposition du Conseil général.

Faute de mise à disposition de crédits complémentaires par l'ANAH, 337 dossiers sont restés en attente de paiement.

Afin de débloquer ces crédits mis à la disposition du Conseil général, l'Etat a souhaité que le Conseil général engage une démarche de révision des objectifs contractualisés dans le cadre d'un autre dispositif à savoir le Contrat Local d'Engagement (CLE).

L'amélioration de la performance énergétique des logements constitue une des priorités de l'Agenda 21 départemental.

Dès le mois de mars, le Conseil général a approuvé un Contrat Local d'Engagement (CLE) pour que tous les Finistériens puissent bénéficier des subventions du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) mis en place par l'ANAH dans le cadre du programme national «Habiter mieux».

Ce contrat a été signé, sur la période 2011-2013, avec un objectif de 40 à 80 logements par an sur le périmètre de compétence du Conseil général.

Les groupements intercommunaux engagés dans une action concertée d'amélioration de l'habitat et tous les acteurs du logement intervenant sur le périmètre délégué au Département se sont fortement mobilisés. Le nombre de ménages éligibles à une subvention du FART augmente désormais de manière continue.

A la demande de l'Etat, cet avenant au Contrat Local d'Engagement **porte donc l'objectif à 730 logements par an** et permet ainsi de lever les obstacles rencontrés sur la convention de délégation d'aide à la pierre.

LES AUTRES RAPPORTS EN BREF...

Commission Insertion et économie :

- **Projet européen B-NEW - Business and network of entreprising women**

Autorisation d'engagement des recettes et des dépenses

Approbation de la convention passée avec la Région Haute-Normandie (autorité de gestion du programme)

- **SATO Relais**

Dans le cadre du contrat de territoire entre le Conseil général et Brest Métropole Océane, le Conseil général soutient un projet immobilier de SATO Relais à Brest

Commission Territoires et Environnement :

- **Aide au fonctionnement d'une plateforme bois énergie**

Dans le cadre du contrat de territoire entre le Conseil général et Morlaix Communauté, le Conseil général a décidé d'aider l'association Koat Bro Montroulez, qui gère une plateforme bois énergie construite par Morlaix communauté

Commission des solidarités :

-- **Evolution du dispositif de soutien aux cercles et bagads**

Attribution forfaitaire de 300€ pour les cercles et bagads affiliés à une fédération conventionnée avec le Conseil général, pour les groupes qui perçoivent une aide de la communale ou intercommunale et réalisent au moins une prestation scénique dans l'année.

Attribution d'une subvention complémentaire pour les cercles et bagads affiliés ou non à une fédération et conventionnés ou non avec le Conseil général

Ces 2 subventions ne peuvent pas dépasser 10% du budget du groupe avec un plafond global de 1500€/groupe/an

-- **EHPAD Ker Lenn de Rosporden : 10 places d'accueil de jour et 1 place d'hébergement temporaire**

Autorisation de conventionnement à l'aide sociale de 10 places d'accueil de jour et 1 place d'hébergement temporaire

- **Convention avec le service d'aide sociale à domicile sur la commune de Ouessant**

Autorisation de conventionnement à l'aide sociale pour le service d'aide à domicile d'Ouessant

- **Aide aux populations de la corne d'Afrique**

- subvention de 15 000 euros à l'ONG « action contre la faim »
- subvention de 5 000 euros à l'ONG ACTED
- subvention de 5 000 euros à une ONG du Kenya « neighbours Initiative Alliance »

Commission des finances, évaluation et service public départemental :

- **Tableau des effectifs et adaptation du régime indemnitaire des techniciens territoriaux**

- **Convention avec la caisse des dépôts et consignations pour le financement de la LGV et de projet transport**

- **Attribution d'une indemnité de conseil à madame le Payeur départemental**



**CONSEIL
GÉNÉRAL**
Finistère
Penn-ar-Bed

Conseil général du Finistère

Contact presse:

Maud MORVAN

Cabinet du Président — 02 98 76 64 20 — 06 30 01 82 67 — maud.morvan@CG29.fr